

<b>Zeitschrift:</b>	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
<b>Herausgeber:</b>	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
<b>Band:</b>	23 (1894)
<b>Artikel:</b>	Rapport et proposition de la Commission de vérification des comptes à l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard
<b>Autor:</b>	Philippi / Schmid, J. / Cramer-Wyss, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-622981">https://doi.org/10.5169/seals-622981</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport et proposition

de la  
Commission de vérification des comptes  
à  
l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard,  
du 7 Juin 1895.

L'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard du 23 juin 1894 a composé sa Commission de contrôle de MM. Philippi, Conseiller d'Etat (Bâle), Schmid, Conseiller d'Etat (Lucerne) et Cramer-Wyss (Zurich). Cette Commission s'est réunie les 5, 6 et 7 juin dans le bâtiment d'administration de la Compagnie à Lucerne et, conformément au mandat qu'elle avait reçu, a procédé à un examen approfondi des comptes de l'exercice 1894 ainsi que de la caisse et des écritures dans toutes leurs parties.

Le résultat de nos travaux est consigné dans le rapport ci-dessous que nous nous permettons de faire précéder d'une considération générale.

Cette fois également, notre examen nous a laissé l'impression que non seulement la situation de l'entreprise du Gothard est, dans son ensemble, absolument satisfaisante, ce qui est dû aux conjonctures favorables et surtout à l'excellente et consciencieuse direction des affaires, mais encore que tous les rouages, les plus petits comme les gros, de ce mécanisme compliqué s'engrènent avec une exactitude et une précision remarquables, fait qui explique seul l'ordre et de la clarté exemplaires qui règnent dans chaque livre, aussi bien que dans la plus simple pièce comptable.

Nous commençons notre rapport en vous informant que selon l'usage nous avons comparé d'abord le compte détaillé manuscrit avec le compte sommaire, puis ce dernier avec le compte imprimé et enfin tous les extraits de comptes exposés dans le rapport de l'Administration avec les inscriptions et les soldes du grand-livre.

Pour l'examen des recettes et dépenses, nous avons pris au hasard le mois de février, dont toutes les positions ont été comparées avec les pièces à l'appui s'y rattachant; cette vérification a été étendue à toutes les branches de la gestion, ainsi donc non seulement au compte d'exploitation et au compte de construction, mais encore aux fonds spéciaux, à l'Economat et aux comptes des ateliers.

Nous constatons avec plaisir que toutes ces opérations nous ont fait reconnaître la concordance parfaite du compte imprimé avec les livres et pièces comptables.

Le 5 juin, le livre de caisse bouclait par un solde de fr. 182,955. 05; une vérification de la caisse nous a convaincus de la présence de cette somme à la date susmentionnée. Ensuite nous avons soumis à une revision le portefeuille des lettres de change et trouvé que la situation de fr. 2,936,932 correspondait exactement aux écritures des livres. Toutes les lettres de change peuvent être qualifiées de créances de premier ordre et sont payables en Suisse.

En outre nous avons fait l'inspection du dépôt des effets et valeurs et constaté la présence des titres ci-après désignés, tirés au sort parmi les dossiers:

fr. 200,000. — cédules hypothécaires  $3\frac{1}{2}\%$  de la Société lucernoise de construction, se répartissant aujourd'hui à raison de fr. 160,000.— pour l'Administration et fr. 40,000.— pour la caisse de secours;  
 „ 300,000. — rente fédérale  $3\%$ ;  
 „ 250,000. — obligations  $4\frac{1}{2}\%$  de la Société de navigation du lac Majeur;  
 1<sup>stg.</sup> 10,000. — consolidés anglais  $2\frac{3}{4}\%$ ;  
 fr. 15,000. — obligations  $3\frac{1}{2}\%$  de la Banque cantonale lucernoise (caisse de secours);  
 „ 9,000. — emprunt fédéral  $3\frac{1}{2}\%$  (caisse de secours en cas de maladie pour les ouvriers du service de surveillance et d'entretien);  
 „ 4,000. — obligations  $4\%$  du chemin de fer du Nord-Est Suisse (caisse de secours en cas de maladie pour les ouvriers des stations, etc.).

Nous avons reconnu les changements ci-dessous survenus dans l'état des effets et valeurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1895:

1<sup>o</sup> fr. 2,493,500. — obligations  $4\%$  du chemin de fer du Gothard; cette somme a été encaissée à la date du remboursement, soit le 31 mars 1895, de même que les montants suivants:  
 „ 560,000. — obligations  $4\%$  placées dans la caisse de secours,  
 „ 75,000. — obligations  $4\%$  figurant au fonds pour actes éminents,  
 „ 9,000. — obligations  $4\%$  colloquées aux deux caisses de secours en cas de maladie.  
fr. 3,137,500. — en total.

La Compagnie du Saint-Gothard s'étant réservé sur le nouvel emprunt  $3\frac{1}{2}\%$  comportant présentement 100 millions de francs, quatre (4) millions et en ayant cédé un au Département fédéral des finances, il lui restait 3 millions de francs en obligations  $3\frac{1}{2}\%$ , qui ont été répartis de la manière suivante:

fr. 560,000. — à la caisse de secours,  
 „ 75,000. — au fonds pour actes éminents,  
 „ 9,000. — aux deux caisses de secours en cas de maladie,  
 „ 2,356,000. — à titre de valeurs propres de l'Administration, au lieu des fr. 2,493,500. — ci-dessus  
fr. 3,000,000. —

2<sup>o</sup> fr. 200,000. — cédules hypothécaires  $3\frac{1}{2}\%$  de la Société lucernoise de construction, dont fr. 40,000. — ont été cédés à la caisse de secours, restent fr. 160,000.—;  
 3<sup>o</sup> „ 100,000. — obligations  $4\%$  du chemin de fer Central-Suisse; cette position a passé en entier à la caisse de secours;  
 4<sup>o</sup> „ 1,680,500. — obligations  $3\%$  des chemins de fer Méridionaux; de cette somme une quotité de fr. 500,000. — (val. nom.) a été vendue en mai; restent donc fr. 1,180,500. — (val. nom.).

Nous reparlerons d'ailleurs plus loin des effets et valeurs.

Nous avons voué une attention particulière à l'examen du rapport de la Direction et du Conseil d'administration, estimant que la comptabilité de notre entreprise est en connexion étroite avec toute la gestion.

Abordant ce chapitre, nous exprimons en premier lieu notre satisfaction de ce que l'exécution de la seconde voie sur les sections Erstfeld-Götschenen et Airolo-Biasca s'est terminée d'une manière si favorable et si rapide, c'est-à-dire avant même l'expiration du délai fixé contractuellement. Les devis ont été observés à peu de chose près, l'excédent ne se montant qu'à fr. 29,000. —, soit un peu plus du 2 %.

Quant aux recettes des transports (page 27), il pourrait surprendre que la recette par kilomètre-ligne se soit accrue de fr. 4,468 et celle par jour de fr. 3,256, tandis que la recette par kilomètre-train a baissé de 4 centimes. Cette anomalie apparente s'explique par la circonstance que le nombre des trains mis en marche en 1894 a été beaucoup plus considérable qu'en 1893.

Le mouvement des voyageurs accuse une augmentation de 95,668 personnes qui porte presque exclusivement (86,000 personnes) sur la III<sup>e</sup> classe. Nous attribuons ce fait réjouissant aux facilités plus grandes dont jouit depuis un certain temps cette catégorie de voyageurs, ainsi qu'aux nouvelles voitures dont l'aménagement ne laisse rien à désirer.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation (page 30) nous constatons avec satisfaction que bien que la dépense par kilomètre-ligne ait un peu augmenté par suite de l'accroissement du nombre des trains, la dépense par kilomètre-train, par kilomètre de parcours utile et par kilomètre d'essieu de voitures et wagons a baissé dans une mesure relativement uniforme.

Le fait qu'en dépit de l'augmentation tant du nombre des trains que de l'effectif du personnel, le chiffre des accidents est tombé de 77 en 1893 à 60 en 1894 est une preuve de l'efficacité des mesures de précaution toujours plus grandes qui sont prises et qui méritent d'être signalées.

Dans le but de convertir l'emprunt 4% et de faire face aux dépenses ultérieures en matière de travaux neufs, l'émission d'un emprunt 3 1/2 % de 125 millions de francs au total a été approuvée. L'Administration fait savoir qu'elle eût mieux aimé proposer une nouvelle augmentation du capital-actions; nous déclarons franchement partager cette manière de voir et que nous aurions préféré que la proportion admise jusqu'ici entre actions et obligations fût maintenue.

En vertu des statuts, il n'est plus alloué aucun montant d'intérêt au fonds de réserve, depuis qu'il a dépassé le chiffre de 2 millions, mais les intérêts sont colloqués à la rubrique „Produit de capitaux disponibles“. A l'aide des pièces comptables, nous nous sommes convaincus que les intérêts échus, comme aussi les intérêts courants au 31 décembre 1894, figurent dans cette rubrique de compte.

Comme on sait, il existe deux caisses de secours en cas de maladie, savoir

1<sup>o</sup> la caisse de secours pour les ouvriers du service de surveillance et d'entretien et

2<sup>o</sup> la caisse de secours pour les ouvriers des stations, ateliers, etc.

En outre d'une allocation extraordinaire provenant de la liquidation de la caisse de secours des ouvriers de la seconde voie, la première accuse une augmentation de fortune de fr. 6,000 en nombre rond, tandis que la seconde, malgré une subvention de la Compagnie de fr. 6,000, présente une diminution d'environ fr. 4,000. Nous avons appris qu'un projet de nouveaux statuts pour cette caisse est en cours d'élaboration et selon nous, il serait à désirer que ces statuts entrassent en vigueur le plus tôt possible; peut-être y aurait-il lieu de prévoir la fusion de ces deux caisses et de pouvoir ainsi les organiser sur une base uniforme et solide.

Relativement au „Produit de capitaux disponibles“, cette rubrique accuse une augmentation considérable de recettes se montant à fr. 463,595. 95 et qui se décompose comme suit:

En 1893, on avait inscrit à cette rubrique une perte de . . . . . fr. 225,662. 25 en 1894 par contre, il y a plus-value résultant de la vente de valeurs et de l'évaluation plus favorable des titres restants, plus-value s'élevant à . . . . . „ 135,821. 90

en outre, augmentation sur les rentées d'intérêt provenant surtout du placement des versements sur les actions de la III<sup>e</sup> émission, environ . . . . . „ 100,000. —

total approximativement égal . . . fr. 461,484. 15

A ce sujet, nous tenons à dire expressément que l'évaluation des titres restants a été opérée d'une manière si exacte et si sûre qu'en prenant pour base les cours moyens du mois de décembre, le bénéfice eût été majoré de fr. 65,000 et aurait atteint fr. 160,000 au lieu de fr. 95,000. Nous exprimons à l'Administration notre sincère reconnaissance pour ce mode de procéder. En plus, nous

devons signaler avec grande satisfaction le fait que d'année en année les placements douteux diminuent et que l'Administration s'applique énergiquement à les éliminer entièrement et aussi promptement que possible.

Nous croyons devoir faire suivre ici la comparaison sommaire et certes intéressante du bénéfice net des exercices 1893 et 1894:

A la disposition des actionnaires au 31 décembre 1894 . . . . .	fr. 4,166,493. 11
" " au 31 décembre 1893 . . . . .	" 2,912,211. 54
<b>Plus-value pour 1894</b> . . . . .	fr. 1,254,281. 57

## Justification.

### Augmentations en 1894:

(Accroissement des recettes ou réduction des dépenses)

Excédent des recettes d'exploitation . . . . .	fr. 786,579. 92
Produit de capitaux disponibles . . . . .	" 463,595. 95
Prélèvements sur les fonds spéciaux . . . . .	" 92,865. 35
Service des emprunts consolidés . . . . .	" 8,421. 25
Cessation du service des actions nouvelles . . . . .	" 200,000. —
Total des augmentations . . . . .	fr. 1,551,462. 47

### Diminutions en 1894:

(Réduction des recettes ou accroissement des dépenses)

Solde à reporter de 1893 à 1894 comparativement à celui de 1892 à 1893, en moins . . . . .	fr. 113,478. 43
Intérêts de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes . . . . .	" 74,681. 84
Intérêts en comptes-courants et provisions . . . . .	" 27,648. 08
Amortissements, diminutions de l'actif . . . . .	" 57,603. 93
Versements aux fonds spéciaux . . . . .	" 23,768. 62
	" 297,180. 90
Plus-value comme ci-dessus . . . . .	fr. 1,254,281. 57

En ce qui concerne le résultat de l'exercice 1894, nous sommes pleinement d'accord avec l'Administration, laquelle estime que, vu l'augmentation extraordinaire et fort probablement passagère des transports d'animaux, il importe de reporter à compte nouveau un solde assez élevé; d'autre part nous ne saurions qualifier d'assez élevé le chiffre de fr. 166,493. 11. Par cette remarque, nous ne voudrions nullement préjudicier la proposition de l'Administration d'allouer à la caisse de secours une subvention de fr. 100,000, proposition que, bien au contraire, nous appuyons chaleureusement.

Nous terminons notre rapport par la proposition suivante:

L'Assemblée générale des actionnaires approuve les comptes de l'exercice 1894 et en donne décharge, avec ses vifs remerciements, à la Direction et au Conseil d'administration.

**Philippi.**  
**J. Schmid.**  
**H. Cramer-Wyss.**